

Étaient Présents : Gérard BONNIN, Bernard FAVRELIÈRE, Michel GUILLOTEAU, Bernard DANDRES(S), Louis-Marie GREGOIRE, Sylvie ENON, Monique BENOIST, Bernard MAURY, Jacques BENOIT, Michèle ARNAULT, Michel DUCLOU, Roger GOURDON(S), Michel BREBION, Ariel FABIEN, Jean-Luc DUGAS, Charles POIRIER, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Robert GIRAULT, Michel CORNUAULT, Bernard AUMOND, Patrice CHESSE, Gilles ONILLON, Gilles RAMPILLON, Claude FERJOU, Michel JOUTEAU, Jean-Paul GODET, Florence MOUTIN, Bernard MENARD, Serge MAROLLEAU, Martine CHARGE, Jean-Luc ROY, Jean-Pierre BRUNET, Christelle POISSON, Pascal PILOTEAU, André BLANQUET(S).

Étaient excusés : Jacques BITAUD, Jean GIRET, Hélène RABILLOUD, Bertrand BORRA, André JOUBERT, Didier TAUDIERE.

Secrétaire de Séance : Bernard FAVRELIÈRE

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Président ouvre la séance à 20h00 et nomme M. Ariel FABIEN secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 5 mai 2010 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Président informe qu'aucune décision et délibération du bureau n'a été prise.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Gratification versée à un stagiaire

La communauté de communes a accueilli, durant 15 semaines, une stagiaire de l'IREO de Bressuire, dans le cadre de sa deuxième année de BTS, Marion Filâtre.

Cette personne a participé activement au travail d'étude sur la jeunesse, et plus exactement sur le questionnaire adressé aux jeunes.

Son travail a été efficace et nous a permis d'avancer plus rapidement.

Le président proposera donc qu'une gratification lui soit accordée, à hauteur de 500€

Validation à l'unanimité des membres du conseil

2- Instauration du régime indemnitaire correspondant au grade d'ingénieur territorial, pour le futur directeur des services, ainsi qu'au grade d'assistant socio-éducatif

Monsieur le Président rappellera que Madame Bernaud est au grade d'attachée territoriale, et que Monsieur Bregeon, le futur directeur est au grade d'ingénieur territorial.

Ces deux grades ne présentent pas le même régime indemnitaire ; ainsi, afin d'octroyer certaines primes au nouveau directeur, il est nécessaire de les instaurer.

Il s'agit de la prime de service et de rendement, ainsi que de l'indemnité spécifique de service.

Monsieur le Président indiquera en outre aux membres qu'il est souhaitable d'instaurer un régime indemnitaire sur le grade d'assistant socio-éducatif, concernant le poste de la responsable du Relais Assistantes Maternelles.

Il s'agit de la prime d'indemnité d'exercice des missions.

Validation à l'unanimité des membres du conseil pour l'instauration de régime indemnitaire aux grades d'ingénieur et assistant socio-éducatif.

3- Décisions budgétaires modificatives

Afin d'équilibrer certains comptes budgétaires d'amortissements et à la demande de la trésorerie, monsieur le Président proposera des projets de décisions modificatives.

Budget Général

Pour un transfert d'écritures du compte 2351 au compte 2151
(Voirie ZEI)

Dépenses d'Investissement		
TOTAL		-

Recettes d'investissement		
28151	Réseaux et voirie	10 920,00
28135	Installations générales	1 394,00
28042	Subv. équipement	1 510,00
021	Virement section fonctionnement	- 13 824,00
TOTAL		-

Dépenses Fonctionnement		
6811	Dotations aux amortissements	13 824,00
023	Virement section fonctionnement	- 13 824,00
TOTAL		-

Recettes Fonctionnement		
TOTAL		-

Budget Bibliothèque

Pour l'amortissement d'un onduleur

Dépenses d'Investissement		
TOTAL		-

Recettes d'investissement		
28183	matériel bureau	55,00
021	Virement section fonctionnement	- 55,00
TOTAL		-

Dépenses Fonctionnement		
6811	Dotations aux amortissements	55,00
023	Virement section fonctionnement	- 55,00
TOTAL		-

Recettes Fonctionnement		
TOTAL		-

Budget Piscine

Pour le remplace d'une pompe de circulation défailante

Dépenses d'Investissement		
2158	Matériels	3 500,00
TOTAL		3 500,00

Recettes d'investissement		
10222	FCTVA	500,00
1641	Emprunt	3 000,00
TOTAL		3 500,00

Validation à l'unanimité des membres du conseil de l'ensemble des décisions modificatives

4- Participation de la CCA à l'Association des Maires de France

La CCA est membre de l'ADMF ; cette association a fait parvenir sa demande de cotisation. Celle-ci s'élève à 186€ alors que le budget primitif n'a prévu que 180€. Monsieur le Président demandera l'autorisation au conseil de payer cette cotisation, à hauteur de la somme demandée.

Validation à l'unanimité de l'ensemble des Conseillers

ENVIRONNEMENT

1- Pour Information : Travaux d'entretien suite à la tempête Xynthia

La tempête Xynthia a engendré plusieurs embâcles et arbres déstabilisés en plusieurs points sur l'Argenton et ses affluents. Face à l'urgence, un marché a été lancé pour enlever les embâcles les plus gênants (au niveau des barrages, ponts, ...). Les autres le seront en fin d'année.

Après consultation de 3 entreprises et 2 offres reçues (SYLVARIVE et DERVENN), l'entreprise DERVENN a été retenue pour un montant de 3 315,00 € HT soit 3 964,74 € TTC.

La date limite d'exécution des travaux est fixée au 14 juin 2010.

Pas de vote // pour information

ECONOMIE

1- Ateliers Relais ZEI Saint Aubin de Plain : résultats de l'appel d'offres pour la construction

Monsieur le Président présentera les résultats de l'appel d'offres pour la construction des ateliers relais sur la ZEI de Bois Roux.

La communauté de communes souhaite favoriser l'implantation d'entreprises sur son territoire. Ainsi, l'une des options choisies est la construction de locaux pour les entreprises. Fin 2008 une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue dans le but de construire 2 bâtiments.

Le 2nd projet est prévu sur la commune de St Aubin du Plain, ZA du Bois Roux. Les caractéristiques du projet sont :

Construction d'un atelier composé de :

- deux zones de bureaux de 50 m² chacune
- deux zones d'atelier de 200 m² chacune

L'ensemble devra être prévu pour permettre une utilisation évolutive par une ou deux entreprises. La conception générale devra également permettre une extension d'un module supplémentaire.

La surface est de 646,30 m² au sol dans les deux ateliers répartie comme suit :

- 213,00 m² à usage d'ateliers
- 37,63 m² à usage de bureaux, sanitaires, vestiaires
- 95,20 m² à usage de « porches »

Le Président a lancé la procédure de consultations des entreprises pour la construction de ce bâtiment. L'analyse des offres a été effectuée en commission le 1^{er} Juin.

Ainsi il est proposé de décider de l'attribution des lots conformément à l'avis de cette commission.

Il est proposé que :
Le Conseil décide de

AUTORISER le Président à procéder à la signature des marchés de travaux pour la construction d'un Atelier relais à St Aubin du Plain.

RETENIR, au terme de la procédure de consultation, les entreprises suivantes :

Lot 1 : Terrassements, V.R.D

Attribué à l'entreprise SARL GAUFFRETEAU située à Nueil les Aubiers – 79250
Pour un montant de l'offre de base à 43.793,89 € HT et l'option pour 5.220,00 € HT;
Soit un montant total de 49.013,89 € HT ;

Lot 2 : Gros oeuvre

Attribué à l'entreprise CLAZAY Construction située à Bressuire – 79300
Pour un montant l'offre de base à 65.181,86 € HT

Lot 3 : Charpente et Bardage métalliques - portails

Attribué à l'entreprise SAS B.G.N. située à Niort – 79000
Pour un montant de l'offre de base à 96.964,00 € HT

Lot 4 : Etanchéité

Attribué à l'entreprise SA SMAC située à Champniers – 16430
Pour un montant de l'offre de base à 39.707,73 € HT

Lot 5 : Menuiseries extérieures aluminium

Attribué à l'entreprise EURL BODY située à Nueil les Aubiers – 79250
Pour un montant de l'offre de base à 9.930,58 € HT

Lot 6 : Menuiseries intérieures

Attribué à l'entreprise EURL BODY située à Nueil les Aubiers – 79250
Pour un montant de l'offre de base à 3 452,76 € HT

Lot 7 : Cloisons sèches - Isolation

Attribué à l'entreprise SARL H.B.C.S. située à Souvigné – 79800
Pour un montant de l'offre de base 9.190,70 € HT

Lot 8 : Carrelage - Faïence.

Attribué à l'entreprise SARL BONNIN située à Bressuire – 79300
Pour un montant de l'offre de base à 6.667,30 € HT

Lot 9 : Peinture

Attribué à l'entreprise La peinture Bressuiraise située à Bressuire
Pour un montant de l'offre de base 3.125,09 € HT

Lot 10 : Clôture

Attribué à l'entreprise SARL VIVATYS située à Niort
Pour un montant de l'offre de base de 10.394,52 € HT et l'option pour 4113,32 € HT;
Soit un montant total de 14.507,84 € HT ;

Lot 11 : Plomberie - Sanitaires

Attribué à l'entreprise MARCHAND située à Thouars
Pour un montant de l'offre de base de 9.974,70 € HT
L'option n'est pas retenue

Lot 12 : Electricité – Chauffage - Ventilation

Attribué à l'entreprise INEO Atlantique située à Thouars
Pour un montant de l'offre de base de 37.978,22 € HT

Validation à l'unanimité des membres du conseil.

CULTURE

1- Demandes de subventions associations

1/ Aide aux activités de qualité

Association Détours dans l'eau

Objet de l'association : activité canoë, animation nature, pêche

Demande de subvention arrivée le : 16/04/10

Montant sollicité : 6000€

Objet de la demande : Aide à l'accompagnement de 2 salariés un à temps plein et un 24h.

Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Achat	2500€	Fonds propres	15400€
Services extérieurs	900€	Subventions	20134€
Autres services extérieurs	2950€	CCA	6000€
Charge de personnel	36637€	Produits exceptionnels	7700€
Charge exceptionnel	7700€	Reprise sur provision	1453€
TOTAL	50687€	TOTAL	50687€

Aide possible : Soutien aux activités de qualité « spécialisé » + intervention auprès d'un public jeune [20% - max 1500€/ + 1500€]

Remarque : Une seule aide à l'emploi par association.

Proposition comité : 3000€

Commission : avis favorable

2/ Aide au montage de projets associatifs

Association Football Club du Pays Argentonnois

Objet de l'association : club de foot

Demande de subvention arrivée le : 22/02/10

Montant sollicité : 1500€

Objet de la demande : Tournoi prestige du 29 et 30 mai 2010

Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Matériel	300€	Fonds propres	4000€
Communication	400€	CCA	1500€
Frais divers	100€	Engagement équipement	500€
Frais de réception	3100€		
Lots	2200€		
TOTAL	6100€	TOTAL	6100€

Aide possible : Montage de projet socioculturel et culturel [40% des dépenses entre 0 et 10 000€ - 10% entre 10 001 et 30 000€]

Remarque : pris en compte des frais de matériel, de communication, frais divers = 800€

Proposition comité : 320€

Commission : avis favorable

Association USCA

Objet de l'association : club cycliste

Demande de subvention arrivée le : 02/04/10

Montant sollicité : 500€

Objet de la demande : Roc d'argent – 4 juillet

Budget prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
		Fonds propres	2320,50€
			200€
		CCA	500€

TOTAL	3546€	TOTAL	3020€

Aide possible : Montage de projet socioculturel et culturel [40% des dépenses entre 0 et 10 000€ - 10% entre 10 001 et 30 000€]

Remarque : dépense retenue 2926€ (sans : boissons)

Proposition comité : 500€

Commission : avis favorable

Association comité des fêtes de Bouillé St Paul

Objet de l'association : organisation de manifestations artistiques

Demande de subvention arrivée le : 18/03/10

Montant sollicité : 6000€

Objet de la demande : Festival des Arts de la Rue au Château le 3/4 juillet.

Budget prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Spectacles	47500€	Fonds propres	16800€
Communication	9200€	Sponsors privés	9700€
Aménagement site	9750€	Mise à dispo	5800€
Frais divers	9350€	CCA	6000€
		Département	5000€
		Région	30000€
		Autre subvention	2700€
TOTAL	76000€	TOTAL	76000€

Aide possible : Montage de projet socioculturel et culturel [40% des dépenses entre 0 et 10 000€ - 10% entre 10 001 et 30 000€]

Proposition comité : 6000€

Commission : avis favorable

4/ Associations non aidées

Collège St Joseph d'Argenton les Vallées

Projet : championnat de France de gym acrobatique à perpignan

Comité : ce projet ne rentre pas dans le cadre des demandes de subventions aux associations : demande du collège.

Filière équidé 79

Projet : Les galopades 2010

Comité : ce projet ne rentre pas dans le cadre des demandes de subventions aux associations.

Comité : Association départementale et projet se déroulant à Moncoutant (hors territoire).

CAPS Conseil Action Prévention Santé

Projet : actions à l'année sur le territoire à Argenton les Vallées

Comité : Association n'ayant pas son siège sur le territoire.

Validation à l'unanimité par les Conseillers pour le versement des subventions

2- Bibliothèque : bâtiment d'Argenton les Vallées

En 2007, la commune d'Argenton les Vallées et la Communauté de communes de l'Argentonnois avaient convenu le transfert de propriété du bâtiment abritant la bibliothèque, pour l'euro symbolique.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a pris des engagements sur la compétence gendarmerie qui n'ont pas été validés par les conseils municipaux. On prend acte de cette décision démocratique.

Seulement le Conseil Communautaire s'était engagé à prendre en charge les frais liés à la Maîtrise d'œuvre payés par le SIVOM d'Argenton les Vallées.

La Communauté de Communes doit donc respecter notre engagement.

En 2007 la Commune d'Argenton les Vallées et la Communauté de Communes avaient convenu le transfert de propriété du bâtiment abritant la bibliothèque pour l'euro symbolique.

Il y a aujourd'hui une solution afin de dédommager le SIVOM : l'achat de la bibliothèque pour un montant de 180 000 €. Les domaines l'ont évalué à 165 000 € avec une marge possible de 10 %.

La Communauté de Communes achèterait donc 180 000 € à la Communes d'Argenton les Vallées qui elle-même le reverserait au SIVOM dont elle est membre.

Certains rappellent qu'ils avaient compris que dans cette hypothèse la commune serait dédommée et que le projet de gendarmerie ne se réaliserait pas.

D'autre indiquent ne pas avoir analysé cela de cette façon, et que le fait de respecter notre engagement vis-à-vis du SIVOM n'entraînait pas de choix quant à la construction ou non de la gendarmerie.

M. le Président propose un vote à bulletin secret.

Le conseil Communautaire valide l'achat du bâtiment bibliothèque d'Argenton les Vallées pour un montant de 180 000 €, par :
24 oui ; 7 non ; 3 blancs et 1 nul.

AFFAIRES DIVERSES

Études prospectives et Financière :

M. le Président informe les membres du conseil que le Mercredi 23 juin à 9H, à la CCA, M. Vincent AUBELLE présentera la restitution de l'étude aux membres du bureau.

M. Le Président proposera à M. AUBELLE de venir faire une présentation au prochain conseil communautaire.

Courrier d'Argenton l'Eglise

Monsieur le Président informe les Conseillers qu'en présence de Mme CHARGE et M. FERJOU, il s'est rendu au Conseil Municipal d'Argenton l'Eglise le 28 mai dernier. Cette réunion a été constructive au niveau de l'échange.

Il faut cependant prendre mieux le temps d'expliquer et de communiquer. Il a été suggéré de faire des réunions dans tous les Conseils Municipaux. Il ne faut donc pas resté sur des malentendus. Il est vrai que tout le monde n'est pas au même niveau d'information.

En réponse au courrier d'Argenton l'Eglise distribué à Voultegon, M. le Président transmet sa réponse écrite à tous les conseillers.

Fin de séance à 21h45.